

Protection billets d'admission

En vertu de la Protection billets d'admission, si *vous* ne pouvez assister à un spectacle ou un événement donné en raison d'un des motifs assurables prévus par l'assurance, on *vous* rembourse la partie non remboursable du *coût de vos billets* achetés par l'entremise d'une billetterie. Cette protection ne couvre pas les frais d'annulation si cette annulation est due à un changement pour des raisons personnelles.

Garanties par assuré	Garanties maximales
Annulation d'un billet d'admission	<i>Coût du billet</i> jusqu'à concurrence de 1 000 \$
Remplacement d'un billet perdu ou volé	Frais de remplacement jusqu'à concurrence de 1 000 \$
Frais de modification	Frais de modification jusqu'à concurrence de 1 000 \$

Cette assurance *vous* protège à compter de la date d'achat de la Protection billets d'admission, jusqu'à la date de l'événement prévu, inclusivement. Pour plus de détails, veuillez consulter la *police* d'assurance ci-après.

Police d'assurance

Le produit est souscrit auprès de la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (ci-après '*nous*', '*notre*', '*nos*'), l'une des sociétés du Groupe Co-operators et est administré par Allianz Global Assistance. *Allianz Global Assistance* est la dénomination commerciale enregistrée d'AZGA Service Canada Inc. et AZGA Insurance Agency Canada Ltd.

AVIS IMPORTANT - VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Nous avons émis la présente *police* d'assurance pour les personnes dont le nom apparaît sur la déclaration (ci-après '*vous*', ou '*votre*').

Si *vous* croyez que la déclaration que *nous* *vous* avons fait parvenir est inexacte, veuillez communiquer avec *nous* au :

1 866 520-8837

La présente *police* et *votre* déclaration décrivent *votre* assurance de même que ses conditions et modalités, lesquelles peuvent restreindre les garanties et montants payables auxquels *vous* pourriez avoir droit. Veuillez lire attentivement la *police* pour bien comprendre les conditions de l'assurance pour laquelle *vous* avez versé une prime.

La présente *police* comporte un certain nombre d'exclusions et de restrictions, notamment une Exclusion pour problèmes de santé préexistants pouvant s'appliquer à des *problèmes de santé* ou à des symptômes apparus avant la date d'achat de *votre* billet.

VEUILLEZ LIRE VOTRE POLICE D'ASSURANCE ATTENTIVEMENT

POUR UNE DÉCLARATION DE SINISTRE, COMPOSEZ LE 1 866 520-8837 SANS FRAIS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÈGLEMENT.

Lorsque *vous* téléphonerez, soyez prêt à fournir au préposé *votre* numéro de *police* (conformément à *votre* déclaration)

Droit d'examen

Si, dans les 10 jours suivant la date d'émission de la *police*, tel qu'indiquée sur *votre* déclaration, *vous nous* avisez que *vous* n'êtes pas entièrement satisfait du régime que *vous* avez souscrit, *nous vous* rembourserons l'intégralité de la prime versée pourvu que l'événement n'ait pas eu lieu et que *vous* n'y ayez pas assisté ou que *vous* n'ayez pas présenté de demande de règlement. En aucun cas un remboursement ne *vous* sera versé 10 jours après la souscription de la *police*.

Cette assurance est offerte exclusivement aux résidents du Canada.

Remarque : le remboursement de prime ne s'applique pas s'il y a possibilité qu'un sinistre soit survenu.

Quels sont les risques assurés ?

La présente assurance prévoit le remboursement de la partie non remboursable de *votre* billet si *vous* ne pouvez l'utiliser en raison d'un ou de plusieurs motifs assurables prévus par la *police*. Cette *police* d'assurance est conçue pour *vous* prémunir contre les situations ou les sinistres survenus dans des circonstances ou lors d'événements soudains et imprévus. Les garanties ne couvrent pas les situations ou événements qui, à la date de souscription, *vous* étiez connus ou étiez susceptibles de survenir.

Dans la présente *police*, certains termes ont un sens bien précis. Ces termes définis sont ceux indiqués sur *votre* déclaration ou ceux qui figurent à la section intitulée 'Définitions' et qui apparaissent en italique dans la présente *police*.

Définitions

Par **abonnement saisonnier/annuel**, on entend l'entrée à une installation (comme un parc d'attractions ou une installation récréative) valable pour une *saison* ou pour une période prédéterminée de 2 ans tout au plus.

Par **accident/accidentel**, on entend un événement externe soudain, inattendu, involontaire et imprévisible qui survient de manière totalement accidentelle pendant la *période assurée* et qui, indépendamment de toute autre cause, entraîne une *blessure*.

Par **Allianz Global Assistance**, on entend Allianz Global Assistance, *notre* gestionnaire des services d'assistance et de règlement des sinistres en vertu de la présente *police*.

Par **billet d'un jour**, on entend un billet d'entrée à un événement, à une date et à une heure précise.

Par **billets de série**, on entend des billets d'entrée valides pour plusieurs jours ou événements permettant d'assister à une série d'événements comme des billets de *saison*, pour assister à des événements sportifs ou des spectacles ou pour plusieurs jours à un parc d'attractions ou à toute autre installation récréative. Les billets de série pour une *saison* sportive ordinaire ne couvrent pas les séries éliminatoires, sauf indication contraire sur la déclaration.

Par **blessure**, on entend une blessure corporelle subie pendant la *période assurée* et qui, indépendamment de toute autre cause, est directement imputable à un *accident*.

Par **blessure corporelle accidentelle**, on entend d'une blessure corporelle causée par un *accident* d'origine externe survenu pendant la *période assurée* et qui constitue la cause directe et indépendante du sinistre.

Par **compagnon/compagne**, on entend la personne qui :

- achète un billet pour le même événement ou spectacle que *vous*, et qui
- a l'intention de l'utiliser en *votre* compagnie.

Par **conjoint ou conjointe**, on entend :

- la personne avec laquelle *vous* êtes légalement marié ou avec laquelle *vous* cohabitez en union civile légale; *ou*
- la personne qui cohabite avec *vous* en tant que conjoint de fait et qui est reconnue publiquement dans *votre* entourage comme étant *votre* conjoint ou *votre* partenaire de vie. Aux fins de la présente assurance, *vous* ne pouvez avoir qu'un seul conjoint.

Par **contamination**, on entend la contamination ou l'empoisonnement de personnes par des substances nucléaires ou chimiques ou biologiques engendrant la *maladie* ou entraînant la mort.

Par **coût du billet**, on entend le montant total versé pour le billet d'admission acheté d'une billetterie, y compris les frais de service et de manutention.

Par **date d'échéance**, on entend la date à laquelle *votre* couverture au titre de la présente assurance prend fin, tel qu'indiqué sur *votre* déclaration.

Par **date d'entrée en vigueur**, on entend le jour où *votre* couverture entre en vigueur où que *votre* demande est reçue par téléphone ou par Internet (voie électronique), pourvu que la prime intégrale exigible ait été acquittée.

Par **défaut financier**, on entend l'interruption complète des activités par le promoteur ou le lieu de l'événement pour des raisons financières, qu'il y ait eu ou non dépôt de bilan.

Par **enfant**, on entend une personne célibataire qui dépend

de *vous* pour sa subsistance et qui :

- a moins de 21 ans;
- a moins de 26 ans, s'il s'agit d'un étudiant à temps plein; ou
- est atteint d'une déficience mentale ou physique et âgée de plus de 20 ans, et qui était ainsi alors qu'elle était admissible comme enfant à charge.

Par **famille immédiate**, on entend *votre conjoint, vos parents, vos enfants* (y compris tous les enfants biologiques ou adoptés); *vos frères et sœurs, vos beaux-parents, les enfants du conjoint, vos grands-parents ou petits-enfants.*

Par **hôpital**, on entend un établissement dûment autorisé à titre d'*hôpital* qui se consacre principalement à la prestation de services médicaux et de *traitements aux patients hospitalisés*, qui fournit sur les lieux les soins d'infirmiers autorisés, qui possède un laboratoire et un bloc opératoire sur les lieux ou dans des installations qui sont administrées par l'hôpital. Le terme 'hôpital' ne désigne pas les établissements utilisés principalement comme clinique, les établissements de soins prolongés ou de soins palliatifs, les établissements de réadaptation, les centres de traitement de la toxicomanie, les maisons de convalescence, de repos, de soins infirmiers, les foyers pour les personnes âgées ou les centres de santé.

Par **maladie**, on entend d'une maladie ou d'une infirmité qui survient pendant la *période assurée*, et non avant la *date d'entrée en vigueur*, et qui nécessite des *soins médicaux d'urgence*.

Par **médecin**, on entend une personne (autre que la personne assurée) qui n'est pas liée par le sang ou le mariage à la personne assurée, qui est autorisée à prescrire des médicaments et à administrer un *traitement* ou soin médical (dans le cadre de cette autorisation) à l'emplacement où le *traitement* est fourni. Le naturopathe, l'herboriste et l'homéopathe ne sont pas considérés comme des *médecins*.

Par **médicament d'ordonnance**, on entend un médicament qui ne peut être obtenu que sur ordonnance d'un *médecin* ou d'un dentiste autorisé et qui est dispensé par un pharmacien autorisé.

Par **membre de la famille**, on entend *votre conjoint; vos parents; vos enfants*, y compris *les enfants que vous avez adoptés* ou qui sont sur le point de l'être, *vos frères et sœurs, vos grands-parents ou petits-enfants*, les beaux-parents, les *enfants* du *conjoint*, les demi-frères et demi-sœurs, la belle-famille (parents, fils, filles, frères ou sœurs, grands-parents), les tantes, oncles, neveux et nièces, le tuteur légal ou un enfant en tutelle.

Par **nous, notre et nos**, on entend la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS.

Par **patient ambulatoire**, on entend une personne qui reçoit un *traitement* alors qu'elle n'est pas *hospitalisée*.

Par **patient hospitalisé**, on entend une personne qui est traitée dans un *hôpital* et inscrit comme patient hospitalisé occupant un lit ou admis dans un autre établissement et pour qui des frais de logement et de repas sont facturés.

Par **période assurée**, on entend la période au cours de laquelle l'assurance est en vigueur, à compter de la *date d'entrée en vigueur* et jusqu'à la *date d'échéance*.

Par **police**, on entend la police d'assurance complète qui précise les conditions et modalités de la présente assurance et qui a été émise pour *vous par nous*

Par **problème de santé**, on entend *une blessure corporelle accidentelle* ou une *maladie* (ou un état connexe à *cette blessure corporelle accidentelle* ou *maladie*), y compris une *maladie*, une psychose grave et des complications de grossesse survenant dans les 31 premières semaines de gestation.

Par **remboursement**, on entend :

- l'argent comptant qui *vous* est remis par le fournisseur;
- tout crédit ou laissez-passer pour de prochains événements que *vous* recevez ou êtes en droit de recevoir de la part du fournisseur; ou
- tout crédit, recouvrement ou *remboursement* que *vous* recevez ou êtes en droit de recevoir de *votre* employeur, d'un autre assureur, d'un émetteur de carte de crédit ou de tout autre établissement.

Par **saison**, on entend le laps de temps pendant lequel un *abonnement saisonnier/annuel* est valide.

Par **sanction**, on entend toute entreprise ou activité qui irait à l'encontre de toute loi ou réglementation canadienne ou toute autre loi ou réglementation sur les sanctions commerciales ou économiques nationales.

Par **soins médicaux** ou **traitement**, on entend les consultations médicales, les soins ou services offerts par un *médecin*. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les diagnostics et les *médicaments d'ordonnance* (y compris les pilules et les médicaments inhalés ou injectés). Cela ne comprend pas les examens de santé ou les cas où *vous* n'avez pas de symptômes précis.

Par **stable**, on entend *tout problème médical* ou problème connexe (y compris tout problème cardiaque ou pulmonaire) pour lequel tous les énoncés suivants pour ce *problème médical* ou un problème connexe (y compris tout problème cardiaque ou pulmonaire) sont vrais :

- il n'y a eu aucun nouveau *traitement* ou nouveau *médicament d'ordonnance*;

- il n'y a eu aucun changement dans le *traitement* ni aucun changement dans le *médicament d'ordonnance* (y compris la posologie, la fréquence à laquelle il faut prendre le médicament, le type de médicament ou un changement dans la fréquence ou le type de *traitement*);
- il n'y a eu aucun nouveau symptôme, symptôme plus fréquent ni plus grave;
- il n'y a eu aucun résultat d'examen démontrant une détérioration;
- il n'y a eu aucune hospitalisation ni aucune orientation vers un spécialiste (effectuée ou recommandée), ou les résultats d'autres recherches n'ont pas encore été obtenus.

Par **terrorisme** ou **acte de terrorisme**, on entend une action, y compris sans toutefois s'y limiter, l'utilisation de la force ou de la violence et/ou de menace correspondante, y compris le détournement d'avion ou l'enlèvement d'un individu ou d'un groupe afin d'intimider ou de terroriser tout gouvernement, groupe, association ou le public pour des raisons ou à des fins religieuses, politiques ou idéologiques, et ne comprend pas tout acte de guerre (qu'il soit déclaré ou non), acte d'ennemis étrangers ou rébellion.

Par **urgence**, on entend un événement imprévu qui se produit pendant la *période assurée* et qui nécessite les soins immédiats d'un *médecin* autorisé ou une hospitalisation.

Par **vous, votre, vôtre et vos**, on entend toutes les personnes indiquées à *votre* déclaration, conformément au programme souscrit au moment où la prime d'assurance requise a été payée avant la *date d'entrée en vigueur*.

Que devez-vous savoir?

Quand commence votre assurance?

Votre assurance commence le jour où *vous* passez *votre* commande téléphonique, ou que *votre* commande par Internet (par voie électronique) est reçue, et que toute prime exigible est acquittée.

Quand votre assurance prend-elle fin?

Votre assurance prend fin ainsi :

- pour les **billets d'un jour** – une fois que l'événement a eu lieu, que le billet a été utilisé ou lorsque *vous* présentez une demande de règlement, selon la première de ces éventualités.
- pour les **billets de série** – une fois que le dernier billet a été utilisé.
- pour les **abonnements saisonniers/annuels** – à minuit, 30 jours avant l'expiration du dit abonnement.

Description de la couverture

Annulation d'un billet d'un jour

En vertu de la garantie **Annulation d'un billet d'un jour**, *vous* avez droit à un *remboursement* pour les frais assurables que *vous* engagez lorsque *vous* ne pouvez utiliser *votre billet d'un jour* pour l'un ou plusieurs des motifs assurables suivants.

MOTIFS ASSURABLES

Problèmes de santé et décès

Une *blessure* grave ou une *maladie* grave imprévue :

- dont *vous* ou *votre compagnon* êtes atteints. *Vous* ou *votre compagnon* devez avoir été examiné par un *médecin* dans les 48 heures précédant l'annulation et le *médecin* doit attester par écrit que *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez assister à l'événement prévu. En l'absence d'une attestation de la part d'un *médecin*, *vous* devez fournir des preuves médicales comme, par exemple le dossier médical, pour justifier votre demande de règlement;
- dont est atteint un *membre de votre famille*; cette *blessure* ou cette *maladie* doit mettre la vie de cette personne en danger ou nécessiter son hospitalisation en tant que *patient hospitalisé*. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation; ou
- dont est atteint un *membre de votre famille* qui dépend de *vous* pour ses besoins. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation.

Votre décès, celui d'un *membre de votre famille* ou d'un *compagnon*, qui *vous* empêche d'assister à l'événement prévu, si le décès survient dans les 30 jours précédant l'événement prévu.

Grossesse et adoption

Votre grossesse ou celle de *votre compagne* :

- si cette grossesse a été constatée une fois que *votre* billet a été acheté et que le *médecin* atteste par écrit que *vous* ou *votre compagne* ne pouvez assister à l'événement prévu; ou
- l'adoption légale d'un enfant par *vous* ou par *votre compagnon/compagne* lorsque la date à laquelle l'enfant doit *vous* être confié correspond à la date de l'événement, et que cette date n'était pas connue avant l'achat du billet.

Terrorisme

Un *acte de terrorisme* perpétré par un groupe terroriste (reconnu comme tel par le gouvernement canadien) dans la ville où *votre* événement est prévu, et ce, dans les 30 jours précédant celui-ci.

Emploi et profession

Après la *date d'entrée en vigueur* de *votre* assurance, *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez participer ou assister à un événement ou à une activité pour lequel le *billet d'un jour* a été acheté parce que :

- *vous* avez perdu *votre* emploi ou été mis à pied, sans qu'il y ait faute de *votre* part, après avoir été au service du même employeur pendant au moins 3 années consécutives;
- *votre* employeur actuel ou celui de *votre conjoint* exige que *vous* déménagiez en un lieu situé à au moins 160 kilomètres de *votre* résidence principale en raison de *votre* emploi ou de celui de *votre conjoint*;
- *vous* devez faire partie d'un jury ou êtes cité à comparaître au tribunal; cela ne s'applique pas aux agents de la paix qui doivent se présenter en cour; ou
- *vous* êtes un réserviste, un soldat, un policier ou un pompier en service rappelé au travail.

Retards

Vous ou *votre compagnon* ne pouvez vous rendre au lieu de l'événement pour les raisons suivantes :

- le retard du transporteur public utilisé pour vous déplacer;
- *vous* êtes directement ou indirectement impliqué dans un *accident* de la route, alors que *vous* rendez au point de départ de *votre* transporteur public, de telle sorte que *vous* ou *votre compagnon* ratez le transport prévu vers l'événement, et que le transporteur public n'a pas été en mesure de reporter *votre* départ pour que *vous* et *votre compagnon* puissiez arriver à temps à l'événement.

AUTRES MOTIFS ASSURABLES

L'événement est annulé par l'établissement où il doit avoir lieu ou le promoteur ne reporte pas l'événement à une date ultérieure ou n'offre aucun *remboursement*.

Vous ou *votre compagnon*, êtes incapables de participer ou d'assister à l'événement ou à l'activité pour lequel un *billet d'un jour* a été acheté, en raison de ce qui suit :

- *votre* résidence est rendue inhabitable à la suite d'une inondation, d'un cambriolage, de vandalisme

ou d'une catastrophe naturelle dans les 72 heures précédant l'événement prévu;

- *vous* êtes victime d'agression criminelle dans les 10 jours précédant l'événement prévu;
- un acte d'agression criminelle perpétré par *vous*, un *membre de votre famille*, un *compagnon* ou un *membre de la famille* du *compagnon* ne constitue pas un motif assurable; ou
- *votre* véhicule ou celui de *votre compagnon* subit une panne mécanique dans les 48 heures avant l'événement, de telle sorte que *vous* ne pouvez assister à l'événement prévu.

FRAIS ASSURABLES

Nous remboursons la partie non remboursable du *coût du billet*, moins toute remise d'argent effectuée, ou les frais de modification imposés par le transporteur public, et ce, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Il n'y a *remboursement* que si le montant du billet a été assuré par une billetterie au moment de l'achat.

Annulation de billets de série

En vertu de la garantie **Annulation de billets de série**, *vous* obtenez remboursement pour les frais assurables que *vous* engagez lorsque *vous* ne pouvez utiliser un ou plusieurs de *vos billets de série* en raison de l'un ou de plusieurs des motifs assurables suivants.

MOTIFS ASSURABLES

Problèmes de santé et décès

Une *blessure* grave ou une *maladie* grave imprévue :

- dont *vous* ou *votre compagnon* êtes atteint. *Vous* ou *votre compagnon* devez avoir été examiné par un *médecin* dans les 48 heures précédant l'annulation et le *médecin* doit attester par écrit que *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez assister à l'événement prévu;
- dont est atteint un *membre de votre famille*. Cette *blessure* ou cette *maladie* doit mettre la vie de cette personne en danger ou nécessiter son hospitalisation en tant que *patient hospitalisé*. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation; ou
- dont est atteint un *membre de votre famille* qui dépend de *vous* pour ses besoins. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation.

Votre décès, celui d'un *membre de votre famille* ou d'un *compagnon*, qui vous empêche d'assister à l'événement ou aux événements prévus, si le décès survient dans les 30 jours précédant l'événement prévu.

Grossesse et adoption

Votre grossesse ou celle de votre *compagne* :

- si cette grossesse a été constatée une fois que *votre* billet a été acheté et que *votre médecin* atteste par écrit que *vous* ou *votre compagne* ne pouvez assister à l'événement prévu; ou
- l'adoption légale d'un enfant par *vous* ou par *votre compagnon/compagne* lorsque la date à laquelle l'enfant doit *vous* être confié correspond à la date de l'événement, et que cette date n'était pas connue avant l'achat du ou des billets.

Terrorisme

Un *acte de terrorisme* perpétré par un groupe terroriste (reconnu comme tel par le gouvernement canadien) dans la ville où *votre* événement est prévu, et ce, dans les 30 jours précédant celui-ci.

Emploi et profession

Après la *date d'entrée en vigueur* de *votre* assurance, *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez participer ou assister à un ou à plusieurs événements ou activités pour lesquels le *billet de série* a été acheté parce que :

- *vous* avez perdu *votre* emploi ou été mis à pied, sans qu'il y ait faute de *votre* part, après avoir été au service du même employeur pendant au moins 3 années consécutives;
- *votre* employeur actuel ou celui de *votre conjoint* exige que *vous* déménagiez en un lieu situé à au moins 160 kilomètres de *votre* résidence principale en raison de *votre* emploi ou de celui de *votre conjoint*;
- *vous* devez faire partie d'un jury ou êtes cité à comparaître au tribunal; cela ne s'applique pas aux agents de la paix qui doivent se présenter en cour; ou
- *vous* êtes un réserviste, un soldat, un policier ou un pompier en service appelé au travail.

Retards

Vous ou *votre compagnon* ne pouvez *vous* rendre au lieu de l'événement pour les raisons suivantes :

- le retard du transporteur public utilisé pour *vous* déplacer;
- *vous* êtes directement ou indirectement impliqué dans un *accident* de la route, alors que *vous* vous rendez au point de départ de *votre* transporteur public, de telle sorte que *vous* ou *votre compagnon*

ratez le transport prévu vers l'événement, le transporteur public n'étant pas en mesure de reporter *votre* départ pour que *vous* et *votre compagnon* puissiez arriver à temps à l'événement.

AUTRES MOTIFS ASSURABLES

L'événement est annulé par l'établissement où il doit avoir lieu et le promoteur ne reporte pas l'événement à une date ultérieure ou n'offre aucun *remboursement*.

Vous ou *votre compagnon*, êtes incapable de participer ou d'assister à un ou à plusieurs événements ou activités pour lesquels des *billets de série* ont été achetés, en raison de ce qui suit :

- *votre* résidence est rendue inhabitable à la suite d'une inondation, d'un cambriolage, de vandalisme ou d'une catastrophe naturelle dans les 72 heures précédant l'événement prévu; ou
- *vous* êtes victime d'agression criminelle dans les 10 jours précédant la série prévue. Un acte d'agression criminelle perpétré par *vous*, un *membre de votre famille*, un *compagnon* ou un *membre de la famille du compagnon* ne constitue pas un motif assurable.
- *votre* véhicule ou celui de *votre compagnon* subit une panne mécanique dans les 48 heures avant l'événement, de telle sorte que *vous* ne pouvez assister à l'événement prévu.

FRAIS ASSURABLES

Nous *vous* remboursons la partie non remboursable du *coût du billet*, moins toute remise d'argent effectuée ou les frais de modification imposés par le transporteur public, et ce, jusqu'à la garantie maximale globale de 1 000 \$ pour l'ensemble des *billets de série*. Il n'y a *remboursement* que si le montant du billet a été assuré par une billetterie au moment de l'achat.

Annulation d'un abonnement saisonnier/annuel

En vertu de la garantie **Annulation d'un abonnement saisonnier/annuel**, *vous* obtenez le *remboursement* pour les frais assurables que *vous* engagez lorsque *vous* ne pouvez utiliser *votre abonnement saisonnier/annuel* pendant au moins 30 jours consécutifs en raison de l'un ou de plusieurs des motifs assurables suivants.

MOTIFS ASSURABLES

Problèmes de santé et décès

Une *blessure* grave ou une *maladie* grave imprévue :

- dont *vous* ou *votre compagnon* êtes atteint faisant que *vous* ne pouvez utiliser *votre abonnement saisonnier/annuel* pendant au moins 30 jours consécutifs. *Vous* ou *votre compagnon* devez avoir

été examiné par un *médecin* dans les 48 heures précédant l'annulation, et le *médecin* doit attester par écrit que *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez participer ou assister à l'événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* avait été acheté;

- dont est atteint un *membre de votre famille*. Cette *blessure* ou cette *maladie* doit mettre la vie de cette personne en danger ou nécessiter son hospitalisation en tant que *patient hospitalisé* pendant au moins 30 jours consécutifs. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation; ou
- dont est atteint un *membre de votre famille* et qui fait que *vous* devez lui prodiguer des soins primaires pendant au moins 30 jours consécutifs. Ce *membre de votre famille* doit avoir été examiné par un *médecin* 48 heures avant l'annulation.

Votre décès ou celui d'un *compagnon* *vous* empêche d'assister à un événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* a été acheté, pendant au moins 30 jours consécutifs.

Grossesse et adoption

Votre grossesse ou celle de *votre compagne* :

- si cette grossesse a été constatée une fois que *votre* abonnement a été acheté et que *votre médecin* atteste par écrit que *vous* ou *votre compagne* ne pouvez participer ni assister à l'événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* avait été acheté, et ce, pendant 30 jours consécutifs; ou
- l'adoption légale d'un enfant par *vous* ou par *votre compagnon/compagne* lorsque la date à laquelle l'enfant doit *vous* être confié n'était pas connue avant l'achat de l'abonnement et que *vous* ne pourrez participer ou assister à l'événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* avait été acheté, et ce, pendant au moins 30 jours consécutifs.

Terrorisme

- Un *acte de terrorisme* perpétré par un groupe terroriste (reconnu comme tel par le gouvernement canadien) dans la ville où se déroulent les événements ou activités de *votre abonnement saisonnier/annuel*, faisant que *vous* ne pouvez participer ni assister à l'événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* avait été acheté, et ce, pendant au moins 30 jours consécutifs.

Emploi et profession

Après la *date d'entrée en vigueur* de *votre* assurance, *vous* ou *votre compagnon* ne pouvez participer ou assister à l'événement ou aux activités pour lesquels l'*abonnement saisonnier/annuel* a été acheté, et ce, pendant au moins 30 jours consécutifs parce que :

- *vous* avez perdu *votre* emploi ou été mis à pied, sans qu'il y ait faute de *votre* part, après avoir été au service du même employeur au moins 3 années consécutives;
- *votre* employeur actuel ou celui de *votre conjoint* exige que *vous* déménagiez en un lieu situé à au moins 160 kilomètres de *votre* résidence principale en raison de *votre* emploi ou de celui de *votre conjoint*;
- *vous* devez faire partie d'un jury ou êtes cité à comparaître au tribunal, cette participation ou comparution devant durer 30 jours consécutifs; cela ne s'applique pas aux agents de la paix qui doivent se présenter en cours; ou
- *vous* êtes un réserviste, un soldat, un policier ou un pompier en service rappelé au travail.

AUTRES MOTIFS ASSURABLES

Vous ou *votre compagnon*, êtes incapables de participer ou d'assister à l'événement ou à l'activité pour lequel l'*abonnement saisonnier/annuel* a été acheté, et ce, pendant au moins 30 jours consécutifs, en raison de ce qui suit :

- *votre* résidence est rendue inhabitable à la suite d'une inondation, d'un cambriolage, de vandalisme ou d'une catastrophe naturelle; ou
- *vous* êtes victime d'agression criminelle. Un acte d'agression criminelle perpétré par *vous*, un *membre de votre famille*, un *compagnon* ou un *membre de la famille* du *compagnon* ne constitue pas un motif assurable.
- *votre* véhicule ou celui de *votre compagnon* subit une panne mécanique dans les 48 heures avant l'évènement, de telle sorte que *vous* ne pouvez assister à l'évènement prévu.

FRAIS ASSURABLES

Nous remboursons le coût au prorata de la partie inutilisée de l'*abonnement saisonnier/annuel*, moins toute remise d'argent effectuée, jusqu'à concurrence de la garantie maximale globale de 1 000 \$. En ce qui concerne les *abonnements saisonniers/annuels* qui ne sont valables que pour une période déterminée, le montant de *remboursement* est calculé selon le premier jour de la *saison*, quelle que soit la date à laquelle *vous* avez acheté *votre* abonnement.

Il n'y a *remboursement* que si le *coût du billet* a été assuré par une billetterie au moment de l'achat.

Remplacement d'un billet perdu ou volé

Nous vous remboursons jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour les pénalités ou frais que vous devez payer aux responsables de l'événement pour le remplacement d'un billet perdu ou volé. Les pénalités ou frais de reclassement des billets (surclassement, etc.) ne sont pas couverts. Il n'y a *remboursement* que si le *coût du billet* a été assuré par une billetterie au moment de l'achat.

Frais de modification

Certains responsables d'événement vous permettent de changer la date de votre billet. Si vous changez la date de votre billet pour un motif assurable, nous vous remboursons jusqu'à concurrence de 1 000 \$ les frais de modification imposés par les responsables de l'événement. Il n'y a *remboursement* que si le *coût du billet* a été assuré par une billetterie au moment de l'achat.

Restrictions, conditions et exclusions générales

Votre assurance est assujettie aux modalités suivantes énoncées dans le présent document.

Conditions et restrictions générales

1. Sauf sur indication contraire, toutes les primes, toutes les garanties maximales et tous les paiements des garanties sont indiqués en devise canadienne (\$CA). À notre gré, nous pouvons payer une demande de règlement dans la devise du pays où le sinistre a eu lieu ou en devise canadienne.
2. Toute action en justice ou procédure judiciaire intentée contre un assureur pour percevoir des sommes dues en vertu du contrat est strictement interdite, à moins qu'elle ne soit intentée à l'intérieur du délai prescrit dans l'*Insurance Act* (pour une action en justice ou une procédure judiciaire régie par les lois de l'Alberta et de la Colombie-Britannique), la *Loi sur les assurances* (pour une action en justice ou une procédure judiciaire régie par les lois du Manitoba), la *Loi de 2002 sur la prescription des actions* (pour une action en justice ou une procédure judiciaire régie par les lois de l'Ontario) ou dans toute autre loi applicable. Pour ces actions en justice ou procédures judiciaires régies par les lois du Québec, le délai de prescription est prévu dans le *Code Civil du Québec*.
3. Aucun agent ni aucune autre personne n'est autorisé à recevoir ou à fournir des commentaires ou des renseignements ou à modifier ou abandonner toute disposition de la présente *police*.
4. Vous devez présenter les demandes de règlement à *Allianz Global Assistance* dans les 90 jours suivant la date du sinistre. Si la loi applicable prévoit une période plus longue, vous devez présenter votre demande de règlement dans le cadre de la période plus longue prévue par la loi. Pour que votre demande

d'indemnisation soit admissible, vous devez fournir tous les documents dont nous avons besoin pour appuyer votre demande de règlement.

5. Si vos billets sont couverts par une autre *police* que nous avons établie, qui offre une protection identique ou semblable, nous réglerons votre sinistre en appliquant les modalités et conditions de l'assurance la plus payante. Le montant que nous payons ne peut dépasser votre perte financière totale.
6. Toute fraude ou tentative de fraude de votre part, ou toute réticence ou fausse déclaration de votre part sur des faits essentiels ou importants entraîne l'annulation de la présente *police*. Dans un tel cas, il ne pourra y avoir remboursement de prime.
7. Vous devez nous rembourser tout montant payé ou autorisé pour paiement en votre nom, si nous établissons que ce montant n'est pas payable au titre de la présente assurance.
8. Si vous engagez des frais couverts au titre de la présente assurance par la faute d'un tiers, nous pouvons poursuivre le tiers responsable, à nos frais. Nous détenons les pleins droits de subrogation. Vous acceptez de ne rien faire qui pourrait compromettre nos droits de subrogation et de collaborer pleinement avec nous en nous remettant de tels documents. Vous acceptez de ne rien faire qui pourrait compromettre nos droits de recouvrer des fonds de toute source que ce soit.
9. Avis des conditions légales – Nonobstant toute disposition contenue aux présentes, le présent contrat est assujetti aux conditions légales de la Loi sur les assurances régissant les contrats d'assurance accidents. Cette condition ne s'applique pas à la province de Québec.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Ces exclusions s'appliquent à toutes les garanties. La présente assurance ne prévoit aucuns frais assurables pour tout sinistre résultant directement ou indirectement de ce qui suit :

1. *Problèmes de santé* préexistants :
 - a) toute *blessure* que vous, votre compagnon ou un membre de votre famille subissez dans les 90 jours précédant et incluant la *date d'effet* de votre assurance;
 - b) toute *maladie* dont vous, votre compagnon ou un membre de votre famille êtes atteint dans les 90 jours précédant la *date d'entrée en vigueur* de votre assurance et pour laquelle :
 - un *médecin* a été consulté ou des soins prodigués ou conseillés par lui, et que normalement une personne raisonnable présentant des symptômes de la *maladie* tenterait de faire diagnostiquer, soigner ou traiter; ou

- la prise de *médicaments d'ordonnance* ou de remèdes serait nécessaire, à moins que la *maladie* ne demeure *stable*;
1. une *blessure* auto-infligée, le suicide ou une tentative de suicide (que l'on soit sain d'esprit ou non);
 2. sauf pour ce qui est prévu par la disposition en cas de grossesse et d'adoption, les soins prénataux ordinaires, les traitements de fertilité, l'interruption volontaire de la grossesse, les complications liées à *vo*tre grossesse si celles-ci surviennent dans les 9 semaines précédant ou suivant la date prévue de l'accouchement;
 2. les troubles psychologiques, nerveux ou affectifs ne nécessitant pas une hospitalisation immédiate;
 3. la surconsommation de tout médicament ou la dérogation à une thérapie ou à un *traitement* ordonné par un *médecin*;
 4. toute *blessure* ou tout *accident* qui survient alors que *vous* êtes sous l'influence de drogues illicites ou de l'alcool (soit une concentration d'alcool dans le sang supérieure à 80 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang), ou lorsque vos facultés sont visiblement affaiblies en raison de l'alcool ou de drogues illicites;
 5. une guerre (déclarée ou non), un acte de guerre, le service militaire, un désordre ou trouble civil, le *terrorisme* ou un *acte de terrorisme* (sauf ce qui est prévu par l'assurance);
 6. une réaction nucléaire, des radiations ou une *contamination* radioactive
 7. une épidémie ou une pandémie;
 8. la *contamination* chimique ou biologique;
 9. fuite, pollution ou *contamination*;
 10. effondrement financier ou faute de tout prestataire de transport, circuit ou hébergement et/ou tout autre prestataire de services;
 11. tout acte illégal commis par *vous*, *vo*tre famille ou vos *compagnons de voyage*, que ces personnes soient assurées ou non;
 12. une interdiction, une ordonnance ou un règlement prescrit pas un organisme gouvernemental;
 13. chirurgie esthétique ou toute autre chirurgie élective;
 14. chirurgie pour la récolte d'organes;
 15. un *défait financier*;
 16. une annulation en raison de billets perdus ou volés;
 17. une catastrophe naturelle (sauf ce qui est prévu par l'assurance);
 18. après la *date d'entrée en vigueur* de l'assurance, *vous* ou *vo*tre *compagnon* :

a) modifiez vos projets personnels ou

- b) devez remplir une obligation d'affaires ou contractuelle;
 - c) modifiez la date d'un rendez-vous pris antérieurement;
19. tout événement attendu ou prévisible;
 20. *vous* partez en voyage dans un pays, une région ou une ville où le gouvernement canadien a émis une mise en garde écrite aux voyageurs, avant la date de *vo*tre départ; ou
 21. *vous* voyagez vers un pays sanctionné pour affaire ou activité dans la mesure où ladite couverture irait à l'encontre de la loi ou des réglementations en vigueur sur les sanctions économiques et commerciales nationales.

Procédures concernant les demandes de règlement

Renseignements requis pour soumettre une demande de règlement

Pour que les sommes dues au titre de cette assurance *vous* soient versées, *vous* devez *nous* fournir certains renseignements pour pouvoir présenter vos demandes de règlement en temps voulu. Les documents requis sont notamment :

- les billets originaux non utilisés, une copie des factures, une preuve de paiement et tout autre document attestant du *coût du billet*, du lieu de l'événement ou de l'annulation d'un billet de spectacle ou de l'*abonnement saisonnier/annuel*;
- une preuve de la *blessure*, de la *maladie* ou de l'hospitalisation qui a fait que *vous* ratiez l'événement pour lequel *vous* aviez acheté un billet;
- une preuve des remboursements effectués par les responsables de l'événement ou par le promoteur;
- une copie de la documentation produite par les responsables de l'événement ou par le promoteur décrivant les pénalités imposées;
- un document produit par les responsables de l'événement ou par le promoteur indiquant la partie non remboursable du *coût du billet*;
- dans le cas d'un décès, une copie de l'acte de décès;
- le formulaire dûment rempli que *nous* *vous* fournirons.

Vous devez nous présenter toute demande de règlement dans les 90 jours suivant la date du sinistre. Le fait de ne pas remplir en entier le formulaire de demande aura pour effet de retarder l'évaluation de votre demande.

Avis concernant les renseignements personnels

La Compagnie d'assurance générale CUMIS (ci-après 'Assureur') et *Allianz Global Assistance*, le gestionnaire de l'assurance de l'assureur, ainsi que les agents, les représentants et les réassureurs de l'assureur (aux fins du présent Avis concernant les renseignements personnels et collectivement 'nous', 'notre' et 'nos') avons besoin d'obtenir des renseignements personnels suivants :

- les détails à votre sujet, notamment votre nom, votre date de naissance, adresse, numéros de téléphone, adresse de courriel, employeur, et autres renseignements
- les dossiers médicaux et renseignements vous concernant
- les dossiers qui reflètent vos relations d'affaires avec nous et par notre entremise

Ces renseignements personnels sont recueillis aux fins d'assurance suivantes lors de l'offre d'assurance et la prestation de services relatifs :

- pour vous identifier et communiquer avec vous;
- pour analyser toute proposition d'assurance;
- lorsqu'approuvée, pour émettre une police ou un certificat d'assurance
- pour administrer l'assurance et les prestations connexes
- pour évaluer le risque d'assurance, gérer et coordonner les demandes de règlement, réévaluer les dépenses médicales et négocier le paiement des dépenses d'indemnisation
- pour évaluer les demandes de règlement et déterminer l'admissibilité aux prestations d'assurance;
- pour fournir des services d'assistance;
- pour prévenir la fraude et à des fins de recouvrement de créance;
- tel que requis ou permis par la loi.

Nous recueillons seulement les renseignements personnels nécessaires aux fins d'assurance auprès des proposants d'assurance, des titulaires de certificat ou de police, des assurés et des prestataires. Dans certains cas, nous recueillons également des renseignements personnels auprès de membres de la famille ou d'amis des titulaires, pour des raisons médicales ou autres, lorsque les titulaires ne peuvent communiquer directement avec nous. Nous recueillons également des renseignements à des fins d'assurance auprès de tierces parties et leur en communiquons en retour. Il peut s'agir notamment de prestataires de soins de santé, d'établissements de santé au Canada et à l'étranger, de régimes d'assurance gouvernementale et privée, ainsi que d'amis et de membres de la famille de l'assuré. Nous pouvons également utiliser ou communiquer des renseignements qui se trouvent dans nos dossiers aux fins d'assurance. Nos employés qui requièrent

ces renseignements dans le cadre de leur travail auront accès à ce dossier.

Dès votre demande et autorisation, nous pouvons également divulguer ces renseignements à d'autres personnes.

De temps à autre, et si la législation en vigueur le permet, nous pouvons également recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels dans le but d'offrir des produits supplémentaires ou d'améliorer les services (fins facultatives).

Lorsqu'un individu fait une demande d'assurance, en souscrit ou s'il est couvert par un de nos contrats d'assurance ou qu'il présente une demande de règlement, il est présumé avoir consentie aux procédures d'obtention de renseignements personnels décrites dans le présent avis. Si un individu ne désire pas qu'on se serve de ses renseignements personnels à des fins facultatives, il n'a qu'à en aviser *Allianz Global Assistance*. Un individu peut refuser de communiquer ses renseignements personnels, qu'on les utilise ou qu'on les communique à autrui à des fins d'assurance; dans un tel cas cependant, il est peu probable que nous puissions lui offrir de l'assurance et des services connexes.

Nous conservons les renseignements personnels concernant le titulaire de certificat ou de police, les assurés et les prestataires dans les dossiers respectifs que nous leur attribuons et que nous conservons dans les bureaux d'*Allianz Global Assistance*. Dans certains cas, nous pouvons également communiquer ou transmettre des renseignements à des fournisseurs de soins de santé ou d'autres fournisseurs de services situés en dehors du Canada. Par conséquent, les renseignements personnels peuvent être accessibles aux instances réglementaires, conformément à la législation de ces autres juridictions. Pour plus de détails et pour consulter par écrit nos politiques et procédures en ce qui concerne les fournisseurs de services situés en dehors du Canada, veuillez communiquer avec le Responsable de la confidentialité à privacy@allianz-assistance.ca.

Nous conserverons les renseignements personnels que nous recueillons pour une période de temps déterminée et selon un mode d'entreposage conforme aux exigences légales ainsi que les besoins internes de notre entreprise. Les renseignements personnels seront détruits de façon sécuritaire après l'expiration de la période de conservation appropriée.

Les individus ont le droit de demander, de consulter ou de corriger les renseignements que nous possédons sur eux dans nos dossiers; pour ce faire, il leur suffit de communiquer avec le Responsable de la confidentialité par courriel à privacy@allianz-assistance.ca ou par écrit à l'adresse suivante:

Privacy Officer
Allianz Global Assistance
700 Jamieson Parkway
Cambridge (Ontario)
N3C 4N6 Canada

Pour obtenir un exemplaire complet de notre politique sur la confidentialité, rendez-vous à www.allianz-assistance.ca.

Vous avez des questions?

Si *vous* avez des questions ou préoccupations à propos de *nos* produits, *nos* services, *votre police*, ou une déclaration de sinistre, veuillez communiquer avec *Allianz Global Assistance* :

Sans frais au 1 866 520-8823

À frais virés au 519 742-9013

Par courriel à questions@allianz-assistance.ca